



Prime sur objectif après démission

Par **tomairy**, le **17/06/2008** à **16:11**

Bonjour,
Je viens de poser ma démission en début de mois, et je quitte ma société le 31 août prochain et je me pose la question suivante :
- mes objectifs de l'année n'ayant pas été fixés par mon employeur, il est impossible de quantifier quoi que ce soit.
La barème est le suivant :
0% du salaire brut annuel si objectifs non atteints
5% si partiellement atteints
10% si atteints
15% si dépassés
20% si largement dépassés
Que suis-je en mesure de demander ? Puis-je en demander plus ?
Pour info, j'ai touché l'an passé 14% de mon salaire annuel et mon employeur me propose 10% au prorata du temps passé.
Merci d'avance.